



A Zouffliger, au nord de Thionville, tôt le matin, des Français attendent dans un bouchon à la frontière avec le Luxembourg pour aller travailler. le 2 août 2018.

Luxembourg, un eldorado au goût amer pour le nord de la Lorraine

Philippe Bohlinger
Lornguy (Meurthe-et-Moselle)

Peggy Levaux, 47 ans, est venue grossir les rangs des 112 000 résidents français franchissant chaque jour la frontière pour travailler côté luxembourgeois. Ici on dit plus communément « bosser au Lux ». En août dernier, cette orthophoniste a fermé définitivement son cabinet de Gaerzegem, en Moselle, pour entamer une nouvelle vie professionnelle dans l'annobler, cinquante kilomètres plus au nord. Elle est désormais salariée de l'agence fondée avec son conjoint et quatre associés à Luxembourg ville, sur le plateau de Kirchberg où sont installées les institutions européennes. Dans cette métropole, les biens affichent un prix de vente moyen de 1 million et demi d'euros. « Après dix-huit ans de carrière, je touchais 2 000 euros mensuels et devais augmenter sans cesse mon volume horaire pour conserver le même niveau de rémunération. La crise sanitaire n'a pas arrangé les choses », explique cette professionnelle.

L'attrait des salaires, mais aussi des pensions de retraite et des allocations familiales, particulièrement généreuses au Grand-Duché, est irrésistible dans les départements du Nord-est de Moselle, Meurthe-et-Moselle et Meuse. D'ici vingt ans, ce territoire pourrait compter 160 000 travailleurs frontaliers comme Peggy. L'accès à cet eldorado a bien souvent un coût, celui du temps passé dans les bouchons. Malgré la proximité de son domicile avec un embranchement autoroutier, l'ex-orthophoniste compte une heure trente en moyenne par trajet sur l'A31 reliant Metz au Luxembourg. Un axe dont l'élargissement se fait attendre et que le sillon ferroviaire saturé ne permet pas de délester.

Rapport « gagnant-perdant »
La mobilité des frontaliers français était un des principaux points au menu de la dernière commission intergouvernementale pour le renforcement de la coopération transfrontalière, le 19 octobre à Esch-Belval (Luxembourg). Le Grand-Duché a annoncé débloquer 10 millions d'euros pour développer des transports collectifs et durables, en complément des 120 millions déjà promis en mars 2018 à Paris lors d'un sommet bilatéral. L'enjeu est de taille car les Français, mais aussi les Belges et les Allemands, représentent presque la moitié de sa main-d'œuvre salariée, soit 213 000 emplois. Et les besoins sont importants. La région Grand Est envisage notamment de lancer une offre comparable au RER français au départ de Thionville à l'horizon 2030.

Loin des salons ministériels, via des communes de l'ancien bassin industriel autrefois surnommé « Texas français », le Luxembourg apparaît comme un pays de cocagne. Plus de la moitié des actifs de la communauté d'agglomération de Lornguy, en Meurthe-et-Moselle, y travaillent. Dans une région marquée par un recul démographique, cet ancien bastion de la sidérurgie lorraine regagne des habitants et affiche un dynamisme enviable : les ventes de logements anciens ont progressé de plus de 20 % entre 2018 et 2020. Résidente de cette agglomération frontalière de 62 000 habitants, Raïa Larraz a tenté sa chance au Luxembourg après quatorze ans d'exercice comme sage-femme côté français, dans un hôpital privé à bel non lucratif. « J'ai adoré travailler dans cette maternité de proximité, mais

Salaires plus élevés, allocations familiales généreuses... Le Luxembourg aspire les compétences et les contributions sociales de 112 000 travailleurs frontaliers résidant dans le Grand Est. Sans donner de compensation fiscale aux communes françaises, pénalisées par ce qu'elles qualifient de « pillage ».



Est-il normal que l'Unedic prenne en charge le chômage des travailleurs frontaliers ? Dans le Grand Est, la France a noué des accords de compensation fiscale avec tous ses voisins, sauf avec le Luxembourg !

les conditions de travail se dégradent », commente-t-elle, salariée depuis trois ans dans une clinique luxembourgeoise. Elle a dû encaisser les quarante heures de travail hebdomadaires, mais son exercice en horaires décalés lui épargne les problématiques de transports. Passée à 80 %, cette cellulaire gagne deux fois plus qu'un salarié et trouve logique de payer ses impôts au Grand-Duché.

Plus à l'est le long de la frontière, à Villersau (Meurthe-et-Moselle), ils sont 1100 à exercer au Luxembourg. C'est plus de 85 % de la population active. Les flux de véhicules y ont remplacé les flux d'ouvriers marchant vers l'usine. Quant à la friche laïssée par l'arrêt de l'activité sidérurgique en 1986, elle voit émerger un pôle culturel, après des premiers immeubles résidentiels sortis de terre ces dernières années. Ces 150 hectares constituent l'épicentre d'un projet d'entité nationale Alzette Belval. Lancée sous la présidence de Nicolas Sarkozy, elle planifie la construction de 8 600 logements sur huit communes françaises à la frontière luxembourgeoise. L'ancien maire communiste de Villersau, Alain Gassiot, ne boude pas son plaisir de voir les artères de sa ville s'animer de nouveau, même s'il reconnaît que les S.V. et berlines allemandes se font quelques fois secouer sur les routes communales en mal d'entretien. « Nous partageons une même histoire avec nos voisins luxembourgeois, celle de la décadence. À la différence près que, après la crise du secteur, le Grand-Duché s'est redéveloppé autour de la finance. Dans ce contexte, le travail frontalier a pris de plus en plus d'ampleur. Ce regain démographique suscite de nouvelles besoins en crèches, écoles, équipements de loisir, etc. Or nos communes manquent de moyens pour entretenir leur patrimoine et répondre à ces attentes. Notre tissu économique est quasi inexistant, les arrivants préférant ouvrir leurs entreprises côté luxembourgeois. Et, paradoxalement, Villersau compte 16 % de chômeurs », regrette l'ancien élu qui milite au sein de l'association régionale Au-delà des frontières pour une plus juste répartition fiscale des impôts payés par les frontaliers au Luxembourg.

Louis-François Reitz, secrétaire de l'association, s'exécute. « Est-il normal que l'Unedic prenne en charge le chômage des travailleurs frontaliers ? Les conseils départementaux doivent donc financer leurs allocations de perte d'autonomie ? Dans le Grand Est, la France a noué des accords de compensation fiscale avec tous ses voisins, sauf avec le Luxembourg ! », rappelle-t-il. La pilule passe d'autant moins bien que le Grand-Duché accorde à la Belgique une compensation des revenus non perçus par les communes hôteportant des frontaliers en vertu d'un accord de 1975. L'enveloppe annuelle la coquette somme de 14 millions d'euros par an, un montant porté à 48 millions le 31 août dernier à la suite d'un rendez-vous bilatéral, avec l'engagement de l'augmenter tous les ans.

Confrontés à une fin de non-recevoir de la part de leur voisin, plus riche pays au monde en PIB par habitant, les élus locaux ont tenté de plaider en faveur d'une compensation fiscale pour adapter la notion de « co-développement » de projets. Cette notion floue ne trouve guère grâce aux yeux de l'agence d'urbanisme d'Agence Lorraine nord. Elle parle de rapport « gagnant-perdant », citant en exemple le confinement par le Luxembourg d'un parking relais destiné au covoiturage aménagé à Metzange, dans l'aire urbaine de Thionville. L'agence juge que l'investissement est réalisé au seul bénéfice du développement économique du Luxembourg, puisque ses 750 usagers devaient lui rapporter 14 millions d'euros en impôts, cotisations et taxes sur dix ans, alors que sa construction et son exploitation coûteraient 4,8 millions d'euros au contribuable français.

Concurrence délétrée
La députée IREM de Moselle, Isabelle Rauch défend le principe de développement, tout en admettant que « une loi d'orientation, la coopération engagée dans le cadre de la dernière commission intergouvernementale peut apparaître timide. Nous partons de loin, car les élus locaux ont longtemps officié des positions divergentes ». La vice-présidente de la commission des affaires étrangères met également en avant « le cadre général » pose lors de cette réunion bilatérale pour améliorer les formations en santé, « un cadre qui demande à être affiné, mais cette problématique a été mise sur la table ». Xavier Bettei, le premier ministre luxembourgeois reconnaît l'importance de ces sujets. Dans son discours sur l'état de la nation, le 12 octobre dernier, le chef du gouvernement a admis que, sans la libre circulation des travailleurs frontaliers pendant les périodes de confinement, « notre système de santé se serait effondré ».

Les intentions se traduisent-elles dans les faits ? Marie-Odile Saillard, la directrice générale du centre hospitalier régional (CHR) de Metz-Thionville, l'explique. Elle parle de triple peine pour son établissement « pénalisée par sa situation au nord de la Loire, à l'est de Metz et au sud du Luxembourg. Le Grand-Duché recrute un tiers des 350 infirmiers qui sortent chaque année de son institut de formation. C'est une injustice de pillage, pas de partenariat intelligent. J'ai fini par me rendre à l'évidence. Nous n'avons pas d'autres choix que de surfer pour couvrir nos besoins ». Le « Ségur de la santé » a permis au CHR d'obtenir l'ouverture d'une quatrième école en 2020, portant les effectifs infirmiers à 200 diplômés par an. Mais, pour Marie-Odile Saillard, cette concurrence déséquilibrée demeure délétrée « avec pour conséquence d'aggraver les professionnels ». Les crispations ne favorisent pas la construction d'une coopération, à l'image de l'agglomération transfrontalière du Grand Genève, organisée depuis 2002 sous la forme d'un groupement local entre la France et la Suisse. Vincent Heitz, économiste au sein de la Fondation Ideas, un think-tank de la Chambre de commerce de Luxembourg, reconnaît pourtant la nécessité de développer une vision similaire à l'échelle d'une métropole transfrontalière. Mais, selon lui, les enjeux de justice fiscale doivent être déconstruits des questions de coopération, car il nécessiterait une évaluation exhaustive des coûts et bénéfices. L'économiste estime cependant que « le Luxembourg n'a pas d'autres choix que d'investir dans les territoires frontaliers pour qu'ils restent attractifs dans l'intérêt de son propre développement. Si un habitant de Montpellier n'a pas envie d'habiter à Thionville, ce n'est pas un problème pour la France, c'est un problème pour le Luxembourg ».

LOUIS-FRANÇOIS REITZ, SECRÉTAIRE DE L'ASSOCIATION RÉGIONALE AU-DELÀ DES FRONTIÈRES